

Résolution de l'Initiative des Alpes à l'attention de Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti

adoptée le 29 avril 2023 à Aarau dans le cadre de l'Assemblée des membres

Un objectif de transfert pour le transport de marchandises en Suisse

Grâce à l'engagement de l'Initiative des Alpes, la part du rail dans le transport de marchandises à travers les Alpes atteint aujourd'hui près de 75 %. Depuis des années cependant, la part du rail ne cesse de diminuer sur le Plateau où 21 % seulement des transports de marchandises prennent le train, sans amélioration prévue. Si de meilleures conditions-cadres ne sont pas rapidement instaurées pour le transport ferroviaire de marchandises en Suisse, le retransfert vers la route entraînera chaque année 650 000 trajets de camions supplémentaires sur les routes suisses, avec des répercussions significatives pour le climat, l'environnement et la population.

L'Initiative des Alpes est d'avis que le trafic de marchandises ferroviaire suisse ne doit en aucun cas continuer à être démantelé. Pour le bien de la population au contraire, une stratégie de développement claire est nécessaire pour renforcer le transfert de la route vers le rail dans toute la Suisse. L'offre de transport combiné doit aussi être particulièrement développée afin que les moyennes et grandes distances puissent être effectuées par le rail. Pour mettre en œuvre cette stratégie de développement, le Conseil fédéral, l'administration et le Parlement doivent prévoir des instruments et des moyens de promotion adéquats dans la révision de la loi sur le transport de marchandises. En plus des moyens d'encouragement pour le transport de marchandises ferroviaire, il faut avant tout fixer des objectifs vers lesquels la Suisse doit œuvrer.

Par conséquent, l'Initiative des Alpes appelle l'ensemble du Conseil fédéral, et en particulier le chef du DETEC Albert Rösti, à définir dans le cadre de la révision de la loi sur le transport de marchandises, un objectif de transfert ambitieux et contraignant pour une part croissante du transport de marchandises ferroviaire dans le trafic de marchandises suisse (trafic intérieur et d'import-export) pour 2030, 2035 et 2040.

Contexte :

La loi sur le transport de marchandises de 2015 stipule que le transport de marchandises sur le territoire doit en principe couvrir ses coûts. Ce principe fait désormais l'objet d'une renégociation politique. On sait que par le biais de la RPLP, le transport routier de marchandises ne couvre qu'un tiers des coûts environnementaux externes qu'il occasionne, soit 2,35 milliards de francs par an. Subventionné à hauteur de plusieurs milliards aux frais de la collectivité, il est donc bien trop bon marché. Par conséquent, le transport de marchandises ferroviaire ne peut pas faire face à la guerre des prix et à la concurrence avec la route. Tandis que la part du rail dans le transport de marchandises à travers les Alpes s'élevait à 75 % en 2021 en raison de l'objectif de transfert demandé par l'initiative des Alpes, seuls 21 % des transports de marchandises sur tout le territoire étaient effectués par le rail en 2020 (transport intérieur, d'importation et d'exportation). Et cette part ne cesse malheureusement de diminuer. Il est donc urgent de soutenir le rail, qui est le mode de transport le moins polluant, tant pour la population que pour l'environnement.